

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 15 octobre 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six le quinze octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire

Présents : ALVARO Marie-Michèle, BRUN Michel, MAILLE Evelyne, ALTERSITZ Gilles, BROTONS Marc, MEJEAN Didier, CANAL Bernard, PAILHES Corinne, HERLEMANN Virgine

Excusées : RAUZY Adeline BOUTET Elisabeth
Quorum atteint. Secrétaire : PAILHES Corinne

1°) Approbation procès-verbal du conseil municipal du 27 août :

Le procès-verbal de la séance du 27 août 2026 est approuvé. Vote : 9 pour

2°) Mise en discrétion réseau BTA – Chemin du Roc Fourcat – Tranche 2 :

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux coordonnés « Mise en discrétion du réseau BTA Chemin du Roc de Fourcat - TRANCHE 2 ».

Ce projet s'élève à 102 500,00 € HT soit 123 000,00 € TTC.

Définition sommaire du projet : Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financier Estimatifs (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve les projets sur les réseaux :

- D'électricité 25-333-DIS dont le montant s'élève à 73 000,00 € HT soit 87 600,00 € TTC
- D'éclairage public 25-333-EPC dont le montant s'élève à 16 500,00 € HT soit 19 800,00 € TTC
- De génie civil Télécom 25-333-TEL dont le montant s'élève à 13 000,00 € HT soit 15 600,00 € TTC

Dont les périmètres sont définis dans les dossiers d'avant-projets ci-joint, ainsi que les Etats Financiers Estimatifs, et demande leur inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

3. S'engage à inscrire ses participations, telles qu'elles figurent dans les Etats Financiers Estimatifs ci-joint, et qui s'élèveront approximativement à :

- 3 650,00 € pour le réseau d'électricité 25-333-DIS
- 19 800,00 € pour le réseau d'éclairage public 25-333-EPC
- 15 600,00 € pour le réseau de génie civil Télécom 25-333-TEL

4. Autorise son Maire à viser les Etats Financiers Estimatifs, les conventions de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de génie civil Télécom ci-joints.

5. Par ailleurs, dans le cas où les projets seraient abandonnés à la demande de la mairie, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à :

- 816,00 € TTC pour le réseau d'électricité 25-333-DIS
- 252,00 € TTC pour le réseau d'éclairage public 25-333-EPC
- 218,40 € TTC pour le réseau de génie civil Télécom 25-333-TEL

6. Autorise son Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires

Séance levée à 18h45